L'affaire des Frères Ignorantins de Rennes

Numéro d'inventaire : 1979.23987
Type de document : correspondance
Période de création : 3e quart 18e siècle
Date de création : 1769
Matériau(x) et technique(s) : papier
Description : Feuille double.
Mesures : hauteur : 20 cm ; largeur : 15,5 cm (dimensions de la feuille)
Mots-clés : Punitions
Violence dans les lieux scolaires
Filière : École primaire élémentaire
Niveau : Élémentaire
Utilisation / destination : correspondance (Cette lettre a été écrite le 6 juin 1769 en réponse d'une lettre reçue le 2 de ce mois. La lettre fait référence à la "procédure faite par le parquet de Rennes à l'occasion d'une plainte portée par un nommé Hervé cordonnier, dont l'enfant avait été maltraité par les Ignorantins".)
Historique : Finalement étouffée, cette affaire de coups et blessures dont se sont rendus coupables les Frères des écoles de Rennes en 1769, a paru assez grave pour déclencher une perquisition au vu du certificat médical produit par les parents de la victime. Il est vrai que l'arsenal et les pratiques révélées à cette occasion étaient non seulement contraires aux règles fixées à la congrégation par son fondateur, Jean-Baptiste de La Salle, mais également aux normes couramment admises.
Représentations : instruction, punition
Autres descriptions : Langue : Français
Commentaire pagination : 3 pages manuscrites sur 4
Objets associés : OLD(1) 1979.30211
OLD 1979.30212
Lieux : Rennes

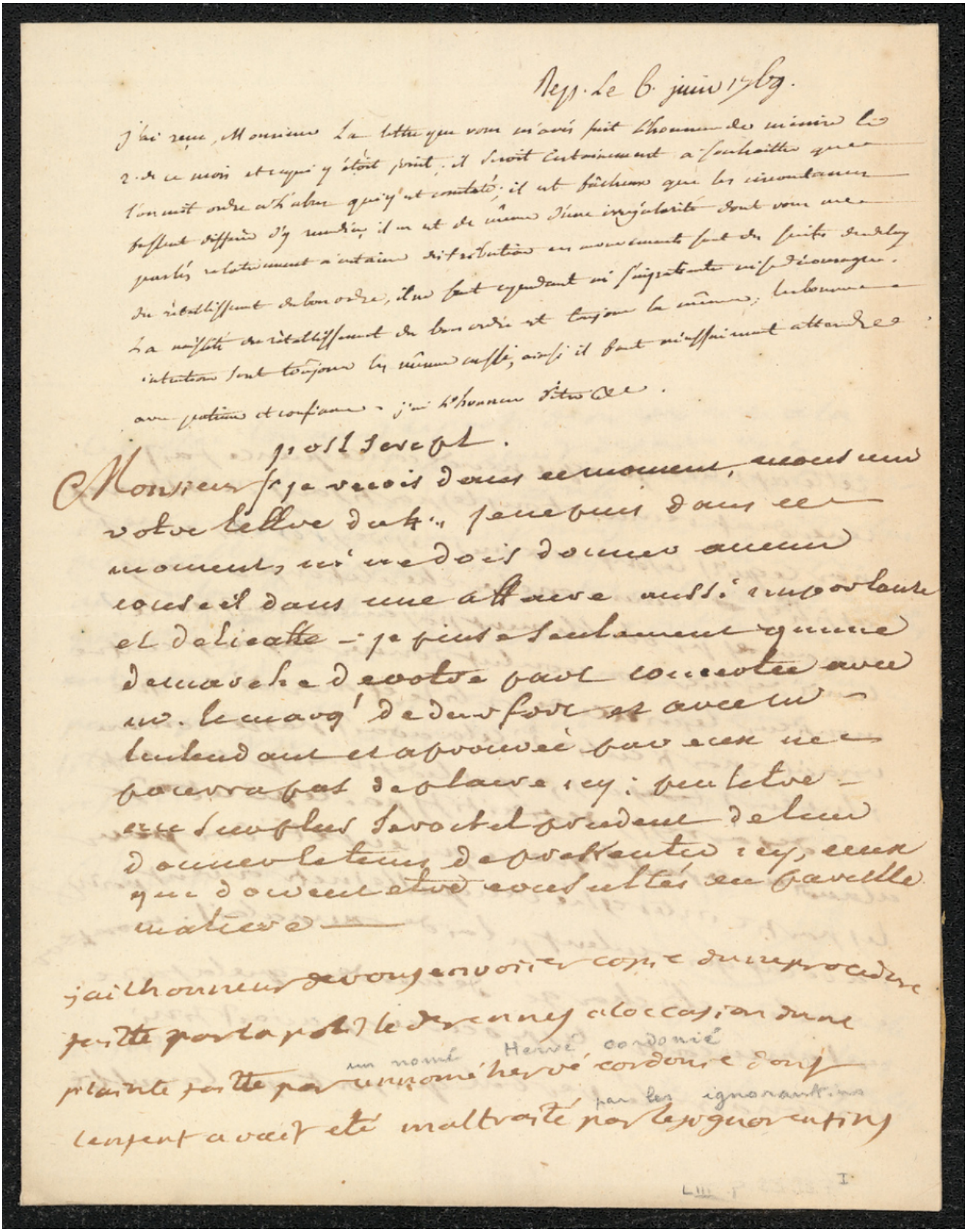

Nyon. Le 6. juin 1769.

J'ai reçu, Monsieur La lettre que vous m'avés fait l'honneur de m'écrire le 2. de ce mois et que j'y étois prié. Il m'est infiniment agréable que l'on mette ordre à l'abus qu'il y a constaté; il est fâcheux que les circonstances fassent différer d'y remédier, il n'en est de même d'une irrégularité dont vous me parlés relativement à certaine distribution en mouvement faite du vivre du rétablissement de l'ordre, il n'en est cependant ni l'importance ni l'étendue de la nécessité du rétablissement du bon ordre et toujours la même; l'abonnement et intentions sont toujours les mêmes aussi, ainsi il faut n'assurément attendre avec patience et confiance. j'ai l'honneur d'être

Monsieur

votre très humble et très obéissant serviteur

Mallet

Monsieur, je reçois dans ce moment, encore une votre lettre du 4. je crois dans ce moment, ne devoir donner aucun conseil dans une affaire aussi importante et délicate - je pense seulement qu'une démarche d'accord pour concerter avec M. le Marq. de Durfort et avec M. le Lieutenant et approuvée par eux ne pourra pas être blâmée ici: votre lettre et celles de Mr. Mallet prouvent de plus en plus la nécessité de donner le tems, de réfléchir ici, ceux qui donnent des conseils en pareille matière —

j'ai l'honneur de vous envoyer copie d'une procédure faite par le Juge de Terny à l'occasion d'une plainte faite par un nommé Hervé cordonnier dont [illegible] un nommé Hervé cordonnier dont [illegible] par les ignorantins
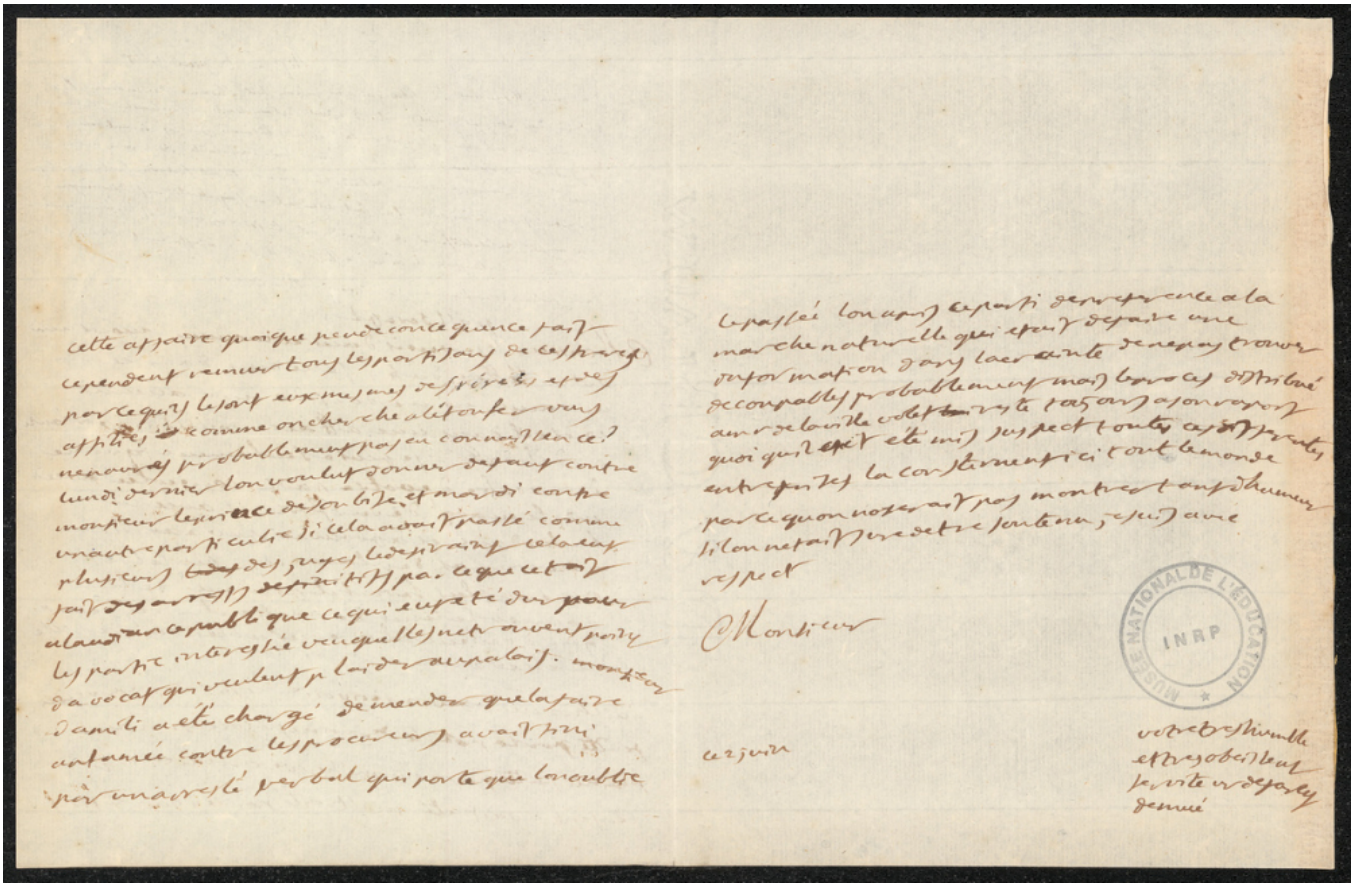
[illegible] avait été maltraité par les susdits